

ASSEMBLÉE NATIONALE
28 janvier 2021

RESPECT DES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 3797)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2182

présenté par
M. Houlié et M. Boudié

ARTICLE 45

I. – À l’alinéa 5, substituer à la deuxième occurrence du mot :

« suivant »,

les mots :

« postérieur à ».

II. – En conséquence, au même alinéa, à la dernière occurrence du mot :

« suivant »,

procéder à la même substitution.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.